



© Fotolia

## ÉLEVER SES ENFANTS SEUL. Un parcours du combattant.

Christine arrive à s'en sortir tout juste. Elle achète ses vêtements en seconde main, limite au maximum le budget loisirs et reporte parfois une consultation médicale. Quand ses enfants étaient plus jeunes, il lui fallait trouver des solutions en dehors des horaires des garderies scolaires. « Elles sont prévues pour des familles à deux parents. L'un s'arrange pour commencer son travail après avoir déposé les enfants à l'école, l'autre termine plus tôt et passe les reprendre. Mais quand on est parent solo, pas possible de commencer plus tard et de finir plus tôt », déplore-t-elle.

Aujourd'hui, si ses enfants ne vont plus à l'école du village, les bus sont rares et ne correspondent pas toujours aux horaires scolaires. Ils doivent donc patienter chez un copain en attendant que leur mère vienne les reprendre après sa journée de travail. Ce n'est pas la galère mais l'équilibre est fragile. La plus grande hantise de Christine est de perdre son emploi.

### UN MODÈLE À PART ENTIÈRE

En Belgique, une famille sur quatre est monoparentale. Cela représente environ 465 000 familles et, parmi celles-ci, 85% sont constituées d'une femme seule avec son ou ses enfant(s). Quant à ceux-ci, ils sont 725 000 à vivre dans ce type de structure familiale. Considérée comme marginale il y a vingt ou trente ans, la monoparentalité est aujourd'hui un modèle parental à part entière. Entre 1990 et 2015, sa proportion est passée de 14 à 25% et le nombre des enfants concernés de 14 à 22% environ.

Une représentation domine quand on évoque ce type de familles : une femme jeune avec de jeunes enfants. Certes, elles sont les plus nombreuses, mais on trouve aussi des chefs de famille des deux sexes et de tous âges. Ainsi, plus de 10% ont 65 ans et plus. Un sexagénaire, célibataire,

veuf ou séparé, et son père ou sa mère vivant sous le même toit, forment aussi une famille monoparentale.

Les raisons qui conduisent à vivre seul-e avec ses enfants peuvent être diverses : volonté délibérée d'avoir un enfant toute seule, décès du conjoint, divorce ou séparation... Ces deux derniers cas sont à l'origine de trois situations de monoparentalité sur quatre.

Quant aux relations des parents séparés entre eux et avec leurs enfants, elles peuvent aller de la collaboration positive à la guerre perpétuelle. En passant par l'indifférence, la « disparition » ou le désinvestissement de l'un des deux parents.

### SITUATIONS PRÉCAIRES

Les familles monoparentales sont, davantage que les autres, confrontées à la précarité. Selon une enquête récente de la Ligue des familles, 85% des parents ont des difficultés à joindre les deux bouts après une séparation.

En effet, un grand nombre d'entre eux doit se reloger (79%), racheter des meubles (75%), voire une voiture (39%). Huit parents sur dix s'estiment fortement appauvris par la séparation et connaissent des fins de mois difficiles. Et 25% éprouvent même des difficultés à se nourrir correctement.

La plus grande précarité socio-économique des familles monoparentales s'explique évidemment par leur situation : elles ne disposent plus que d'une seule rentrée d'argent et doivent faire face à des frais fixes qui ne diminuent pas de moitié.

Par ailleurs, les revenus des femmes sont souvent encore inférieurs à ceux des hommes, et ce sont elles qui assument le plus souvent la garde des enfants.

*En majorité des femmes avec enfants*

# Parents solos : ATTENTION, FRAGILES

José GÉRARD

**Christine vit seule avec ses deux ados. Financièrement, ce n'est pas facile. Et, au quotidien, les obstacles sont multiples. Les cas de ce type sont de plus en plus fréquents : une famille sur quatre est désormais monoparentale.**

Dans une étude de l'Institut pour un Développement Durable, Philippe Defeyt relève également que les chefs de familles monoparentales ont un taux d'activité et d'emploi inférieurs à ceux des autres parents. Ils sont aussi plus nombreux parmi les chômeurs et les bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale (RIS).

En outre, dans de nombreux cas, les pensions alimentaires ne sont pas versées régulièrement. Selon l'enquête de la Ligue, ces difficultés de paiement concernent 40% des parents, alors que cette contribution représente en moyenne un dixième des revenus du ménage, et jusqu'à 40% pour 10% des parents seuls.

L'enquête révèle également que beaucoup de parents ignorent encore l'existence du Service des créances alimentaires (SECAL), l'administration chargée de la récupération des rentes et des avances en cas de non-paiement. C'est pour-

quoi la Ligue prône un système où les rentes seraient automatiquement payées par le SECAL, qui se chargerait ensuite de les récupérer auprès de l'autre parent.

## DES QUESTIONS

Ces quelques éléments offrent une sorte de photographie de la situation des familles monoparentales aujourd'hui. Ils ne disent rien des raisons qui ont provoqué une telle augmentation de leur nombre.

Certes, ce n'est plus une honte aujourd'hui d'être une femme seule avec enfants. La condamnation morale d'il y a cinquante ans s'est plutôt muée en condamnation socio-économique, au vu des risques accrus de pauvreté. La volonté des femmes de ne plus subir des situations conjugales insatisfaisantes et leur aspiration à l'autonomie les incitent souvent, pourtant, à ne pas hésiter à se séparer.

D'autres questions restent à ce jour sans réponses. Dans

son étude, Philippe Defeyt en pointe quelques-unes. Le taux d'emploi plus faible des chefs de familles monoparentales est-il dû à la difficulté de concilier vie professionnelle et soins à de jeunes enfants ? Auquel cas, les services collectifs devraient mettre en place des formules pour répondre à la situation d'un quart des familles d'aujourd'hui.

Une autre question concerne l'évolution des différentes situations. Les parents solos s'en sortent-ils mieux lorsque les enfants sont grands ou quand ils recomposent une nouvelle famille ? Et comment progressent les enfants qui ont vécu dans un tel cadre ? Seront-ils handicapés par les difficultés matérielles qu'ils auront vécues ?

Au-delà des chiffres, les familles monoparentales interrogent la possibilité de nouer aujourd'hui des relations à la fois épanouissantes et durables, ainsi que la responsabilité collective vis-à-vis de modes de vie familiale qui se diversifient. ■

## INDICES

### CONDAMNATION.

Par 79% des voix, les délégués de l'Église Unie du Christ, réunis à Baltimore (USA), ont approuvé une résolution condamnant Israël pour son traitement des enfants palestiniens vivant en Cisjordanie, à Jérusalem Est et à Gaza. La résolution appelle l'État hébreu à « *interdire absolument la torture et les mauvais traitements aux enfants emprisonnés* ».

### COACHING FÉMININ.

Dix-neuf femmes travaillant pour l'Église catholique allemande ont suivi une année de tutorat afin de progresser dans leur carrière au sein de l'institution. Actuellement, les femmes n'occupent que 30% des postes de direction dans les 125 associations et institutions gérées par l'Église catholique dans le pays.



### ORGUE NUMÉRIQUE.

Pour pallier le manque d'organistes, les églises commencent à se doter d'orgues disposant d'un troisième clavier, dit « connecté ». Depuis le chœur, le célébrant peut ainsi lancer un morceau choisi sur une playlist de compositions entrée dans la mémoire de l'orgue. L'instrument le joue alors sans présence humaine.

### ONU.

Son Comité des droits économiques, sociaux et culturels a demandé aux États de légiférer à propos des violations des droits humains commises par des multinationales domiciliées sur leur territoire.